Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Cabinet **Bureau du cabinet** **78, rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **CAB/BCAB/2015-396** **13/04/2015**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 15/05/2015
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 0

Objet : Attributions de médailles pour les manifestations agricoles en 2015

Destinataires d'exécution
préfets

Résumé : - Propositions de médailles attribuées lors de manifestations agricoles prévues pour 2015.

- Bilan des manifestations agricoles récompensées par des médailles en 2014.

Je vous serais obligé de bien vouloir me faire parvenir avant le **15 mai 2015** vos propositions d'attribution de médailles pour les manifestations agricoles qui se dérouleront dans votre département pour l'année 2015.

Le tableau des propositions que vous établirez doit préciser l'importance de la manifestation (régionale, départementale), ainsi que le lieu et la date de cette dernière.

Je vous demande de veiller à ce que ces médailles soient attribuées aux lauréats des concours présentant un réel intérêt par rapport aux champs de compétence et d'intervention du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

L'application de certaines règles doit permettre la limitation des demandes dans les conditions suivantes :

- Les récompenses ne doivent pas être proposées pour les lauréats de concours, foires et manifestations à caractère uniquement commercial ;
- La priorité sera donnée aux manifestations professionnelles présentant un intérêt technique et économique reconnu. Les attributions concernant des concours d'élevage amateur ou de cultures végétales d'agrément seront strictement limitées ;
- Des médailles ne peuvent être prévues que pour les concours avec classement effectué par un jury, et non pour des exposants ;
- Le nombre de médailles accordé est fonction de l'importance et de la portée de la manifestation agricole.

De plus, vous joindrez, si vous ne me l'avez pas encore transmis, un deuxième tableau retraçant le bilan des manifestations agricoles 2014 qui ont pu bénéficier de ces récompenses.

Je vous remercie pour l'attention que vous voudrez bien porter à cette démarche.

Pour le Ministre et par délégation
Le Chef de Cabinet,

Rémi BRANCO